

Renouvellement adhésion SRH 2022

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Vous le savez, votre adhésion à la SRH est très importante pour :

- continuer à participer à toutes nos activités : des conférences et ateliers pratiques au jardin-école, en passant par l'art floral et les visites de parcs et jardins en France et en Europe, Tous les programmes sont consultables et téléchargeables sur www.horticulture-clamart.fr
- nous permettre de poursuivre nos actions et d'engager de nouveaux projets pour répondre au mieux à vos attentes,
- vous engager auprès de notre équipe de bénévoles qui accueille les scolaires au jardin-école et réaliser avec eux des activités pédagogiques de jardinage. Aucune compétence particulière n'est requise, juste envie d'échanger !

Si vous souhaitez renouveler votre adhésion pour l'année 2022, il vous suffit d'adresser **dès à présent** à la SRH Clamart – Maison des Associations (MDA) 13bis rue de Bièvres 92140 Clamart

- **le bulletin d'adhésion – renouvellement 2022 - complété et signé** (à télécharger sur le site)
- **accompagné d'un chèque de 21 € par personne à l'ordre de la SRH Clamart**

ou à nous remettre lors des conférences de janvier et en tout état de cause au plus tard le jour de l'Assemblée Générale samedi 29 janvier - 14h – Maison des Sports – salle Bleue.

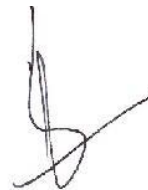
Vous recevrez la vignette SNHF 2022 à apposer sur votre carte de sociétaire.

Nous vous rappelons que cette carte vous permet aussi de bénéficier de tarifs réduits dans un certain nombre de manifestations horticoles telles que St Jean de Beauregard, Chantilly etc ..

Vous avez aussi la possibilité, par notre intermédiaire, de bénéficier d'abonnements à tarif préférentiel à :

- **La Vie du Jardin et des Jardiniers**, magazine bimestriel abondamment illustré et rempli de conseils pratiques (6 numéros : 17 €)
- **Jardins de France**, revue de la Sté Nationale d'Horticulture de France - abonnement pour 1 an (4 numéros : 30€ au lieu de 40 € prix public) - ou pour 2 ans (8 numéros : 50 € au lieu de 65€ prix public)

Bien cordialement



Le Président
François Verbeke

NB : Ne pas tenir compte de ce courrier si vous avez déjà effectué le règlement de votre adhésion 2022